

Françoise DERIBERE-ANGOTTI

Présidente de l'Association des Avocats Honoraires

Du ressort de la Cour d'appel d'Amiens

Conciliateur de Justice

2 Allée des Avenues – 60200 Compiègne

Tel : 06.81.40.84.78

Frangotti60@gmail.com

Compiègne, le 10 mai 2024

ANAH

Monsieur le Président

Jaky LECHESNE

4 Place de la Sorbonne

75005 PARIS

Objet : AG du 15 mai 2024

Monsieur le Président,

Je vous prie tout d'abord d'excuser mon absence le 15 mai prochain en raison d'un voyage à l'étranger prévu de très longue date.

Les différents mails échangés montrent que nous sommes à présent tous d'accord pour que l'ANAH demande au Président de la CNBF l'inscription à l'ordre du jour d'une prochaine AG de l'augmentation des retraites.

Il n'y a pas débat sur cette demande et contrairement à ce que propose notre confrère LANCELIN, il n'y a pas lieu à « consultation de l'ensemble des membres ANAH sur le rapport de nos représentants à la CNBF ».

Ce que souhaitent les membres de l'ANAH, c'est ne pas perdre de pouvoir d'achat, et par conséquent, d'avoir une augmentation qui puisse le garantir.

Le débat n'est pas à l'ANAH mais entre les élus de la CNBF.

Le rapport et la consultation sont sans intérêt.

La CNBF ayant une réunion en juin (peut-être début juillet ?) il serait judicieux que l'augmentation des retraites s'inscrive dans le processus décisionnel habituel de la CNBF et donc que l'on demande, non une réunion exceptionnelle, mais l'inscription à l'ordre du jour d'une réunion normale.

La pression de l'ANAH sur la CNBF serait ainsi moins lourde.

Il convient de faire valoir que l'inscription à l'ordre du jour est destinée à réparer une erreur (ce qui s'est passé le 16 décembre 2023).

Je vous rappelle le mail de Monsieur le Bâtonnier de Torres avant cette sinistre décision et l'accord intervenu lors d'un CA de la CNBF qui prévoyait 3.5% d'augmentation pour la retraite complémentaire.

Sans tout refaire, il convient d'annuler la décision du 16 décembre qui « *ne peut être due qu'à une erreur temporaire d'appréciation des nouveaux, inexpérimentés et jeunes délégués* » et qui est donc « *intervenue contre toute attente* » et l'on revient à ce qui avait été prévu.

L'ANAH doit faire amende honorable au sujet de l'intervention d'un de ses membres qui a « *été ressentie par l'ensemble de l'assistance comme inutilement provocante, déplacée et maladroite, au point d'avoir irrité la quasi-totalité de l'assemblée* ».

Ce sera plus facile ensuite d'aborder sereinement la problématique augmentation raisonnable.

Il faut convaincre les élus de la CNBF de traiter les anciens avec décence.

En s'y mettant immédiatement, on doit être prêt pour l'AG ordinaire de juin, car plus on tarde, moins on pourra réparer l'erreur car ce sera une nouvelle décision plus difficile à obtenir.

Par ailleurs, plus on tarde, plus on se trouvera dans une nouvelle ambiance de disjonction entre inflation et augmentation des retraites.

Il conviendrait aussi, peut-être de saisir les « autorités » de la profession, CNB et Conférence des Bâtonniers.

Certes, la CNBF est indépendante et y tient, mais les enjeux concernent l'ensemble de la profession et comme le disait un confrère, « *une profession se juge à la manière dont elle traite ses anciens* ».

Nous avons en qualité de Garde des Sceaux, l'un de nos confrères qui ne peut qu'être sensible à l'honneur de la profession...

Pourquoi ne pas également le solliciter ?

Je vous livre ici l'ensemble des réflexions de notre section,

Et vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations confraternelles.

